

## INFORMATIONS ET MISES À JOUR

16/07/2018

Cher client,

Nous modifions donc notre [Contrat du client](#), [l'Avvertissement des risques](#) et les documents PRIIP KID ([devises](#), [indices financiers](#), [cryptodevises](#), [FNB](#), [commodités](#) et [actions boursières](#)) conformément aux mesures de l'AEMF, effectives à partir du 29 Juillet 2018. Pour consulter les principaux changements, cliquez sur les liens correspondants.

10/07/2018

Cher client,

Nous souhaitons vous informer qu'à compter du 29 Juillet 2018, de nouvelles mesures seront appliquées à votre compte, comme requis par l'Autorité européenne des marchés financiers (European Securities and Markets Authority - ESMA). L'objectif de ces mesures est de limiter le risque inhérent au trading de CFD, et pour protéger votre intérêt en tant que particulier.

Les mesures incluent les points suivants:

### 1. Augmentation des marges initiales requises

- a. 3,33% (effet de levier de 1:30) de la valeur notionnelle du CFD lorsque l'actif sous-jacent est une paire de devises majeure, composée de deux devises parmi les suivantes : USD, EUR, JPY, GBP, CAD, ou CHF;
- b. 5% (effet de levier de 1:20) de la valeur notionnelle du CFD lorsque l'actif sous-jacent est:
  - i. UK 100, France 40, Germany 30, US 100, US 500, US Tech 100, Japan 225, Australia 200 ou Europe 50;
  - ii. Toute paire de devises composée d'au moins une devise non-listée dans le paragraphe (a) ci-dessus;
  - iii. L'or;
- c. 10% (effet de levier de 1:10) de la valeur notionnelle du CFD lorsque l'actif sous-jacent est une commodité ou un indice financier non-listé dans le paragraphe (b) ci-dessus;
- d. 50% (effet de levier de 1:2) de la valeur notionnelle du CFD lorsque l'actif sous-jacent est une cryptodevise;
- e. 20% (effet de levier de 1:5) de la valeur notionnelle du CFD lorsque l'actif sous-jacent est une action boursière ou tout autre active financier non-listé ci-dessus.

### 2. Protection de marge de fermeture

Toutes les transactions seront fermées lorsque le total des fonds disponibles sur votre compte (votre Équité) sera égal à ou tombera en-dessous de 50% de la marge initiale qui a été requise pour ouvrir les transactions (votre Marge utilisée). Vestle permettra aux clients la pleine utilisation des profits non-réalisés de leurs transactions ouvertes pour supporter leurs transactions perdantes.

Les clients doivent s'assurer d'avoir les fonds suffisants sur leur compte d'ici au 29 Juillet 2018 pour supporter leurs transactions suivant ces nouvelles règles, sinon leurs transactions ouvertes seront automatiquement fermées.

**3. Protection contre les soldes négatifs**

Les clients d'VeStle continueront à bénéficier de la protection contre les soldes négatifs, ce qui signifie qu'ils ne peuvent jamais perdre plus que les fonds disponibles sur leur compte.

**4. Bénéfices monétaires ou non-monétaires**

Les clients ne pourront plus bénéficier de toute sorte d'avantages monétaires ou non-monétaires que ce soit, ce type d'offres ayant été complètement prohibé.

Les clients ayant bénéficié d'une offre de réduction de spread sur leur compte verront cette offre être annulée le 28 Juillet 2018.

Veillez vous assurer d'avoir suffisamment de fonds pour supporter vos positions ouvertes selon ces nouvelles règles.

Pour le texte complet de ces Nouvelles règles, veuillez consulter <https://www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esma-adopts-final-product-intervention-measures-cfds-and-binary-options>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter notre équipe du service clientèle au +357-252-04600.

---

24/05/2018

Cher client,

Nous souhaiterions vous informer que nous avez mis à jour notre Politique de confidentialité, afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation européenne qui sera effective à compter du 25 Mai 2018. Vous pouvez [consulter la Politique de confidentialité en entier ici](#).

---

15/04/2018

Cher client,

Nous souhaitons porter à votre attention la modification du paragraphe 7.2.7 du [Contrat du client](#). Selon cette modification, vous avez maintenant 14 jours pour achever le processus d'inscription à compter de la date du consentement au Contrat du client, et non plus à compter de la date du premier dépôt effectué. Ce changement sera effectif à partir du 29 Avril 2018, et par conséquent, si vous n'achevez pas votre processus d'inscription avant cette date, la Société imposera des restrictions sur votre compte à partir de cette date, ou dans les 14 jours suivants votre consentement au Contrat du client sur le site Web de la Société. Les restrictions peuvent inclure -comme peut s'appliquer- la fermeture automatique de toutes les transactions, et l'initialisation d'une procédure de remboursement de tout fond disponible sur votre compte à la date de fermeture.

---

08/03/2018

Cher client,

Veillez prendre note qu'afin de remplir nos obligations de régulation et de refléter les nouvelles dispositions réglementaires découlant de la Directive sur les marchés d'instruments financiers II (EU) 2014/65/EU ('MiFID II') et du Règlement délégué de la Commission (EU) 2017/565 complétant la MiFID II, qui sont entrés en vigueur le 3 Janvier 2018, nous avons ajusté notre [documentation légale du client](#), effectif à compter du 15 Mars 2018. Vous trouverez un résumé de ces changements ci-dessous. Nous vous encourageons à suivre les liens fournis ci-dessous, ainsi qu'à télécharger et à conserver une copie de change nouveau document mis à jour pour vos propres archives.

### 1. **Modifications du Contrat du client**

Les dispositions de notre Contrat du client ont été ajustées afin de refléter, entre autres, les provisions renforcées de la MiFID II :

- Le marché cible des services et produits proposés est spécifié, et Vestle se réserve le droit de rejeter une demande d'ouverture de compte si le client demandeur est considéré comme ne faisant pas partie du marché cible d'Veotle.
- Vestle fera de son mieux pour publier la valeur des spreads minimums pour les comptes standards sur le site Web d'Veotle, cependant le client reconnaît que les spreads proposés sont dynamiques, et sont ajustés selon la volatilité du marché, le profil du client et à la seule discrétion d'Veotle.
- Dépendamment de nos capacités, les informations fournies au client seront dans la langue de préférence du client. Cependant, le client reconnaît que la langue officielle d'Veotle est l'anglais, et par conséquent, certains documents sont fournis en anglais uniquement.
- Vestle a le droit de définir des dates d'expiration sur certains ou tous les instruments financiers fournis par Vestle, de temps à autres. Ainsi, toute opération ayant une date d'expiration qui n'aura pas été fermée par le client avant l'expiration, sera automatiquement clôturée à la date d'expiration définie et au dernier prix coté sur la plateforme de trading.
- Les communications téléphoniques entre Vestle et le client sont enregistrées et conservées pour toute période de temps requise par la législation en vigueur. Vestle peut fournir une copie de ces enregistrements aux autorités de régulation à leur demande. Le client peut également faire la demande, par écrit, de recevoir tout enregistrement lié à la réception, la transmission et l'exécution d'ordres.

En plus de toute autre obligation qu'Veotle peut avoir, les changements matériels affectant les commissions, coûts, charges et frais financiers seront affichés dans la section Infos & Actualités du site Web.

Dans les périodes de conditions anormales de trading, la société a le droit de fermer toute transaction ouverte sur tout instrument financier que la société considère comme étant volatil.

La société ne peut pas être tenue responsable pour tout échec dans les étapes de dépôt ou de retrait avec toute méthode de paiement effectué par tout moyen de communication.

### 2. **Modifications de la Politique concernant les conflits d'intérêts**

La Politique concernant les conflits d'intérêts a été mise à jour afin de fournir une plus grande transparence sur possibles conflits d'intérêts entre Vestle et ses clients, et les moyens utilisés par Vestle pour atténuer ces conflits.

3. **Modifications de la Politique de catégorisation du client**

La Politique de catégorisation du client a été mise à jour afin de refléter de manière précise les dispositions de la MiFID II. Votre catégorisation de client actuelle et toute protection de régulation en vigueur ne seront pas affectées par MiFID II.

4. **Modifications de la Politique d'exécution des ordres**

Notre Politique d'exécution des ordres a été ajustée afin de refléter les obligations strictes soumises à Vestle selon les dispositions de la MiFID II, l'objectif étant de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour les clients d'Vestle lors de l'exécution des ordres des clients.

5. **Introduction de la Divulgence d'incitation**

Un nouveau document va être ajouté au site Web d'Vestle, fournissant au client des informations sur la politique d'Vestle lorsque qu'elle reçoit ou accepte une incitation de la part d'une tierce partie..

6. **Introduction du Document sur les coûts et charges**

Un nouveau document va être ajouté au site Web d'Vestle, avec des descriptions et des exemples de frais pouvant incomber au client lorsqu'il trade des CFD sur différents types d'actifs proposés par Vestle.

---

18/12/2017

Pour cause de conditions de marché extrêmes, les termes et conditions de trading peuvent changer fréquemment. Il est recommandé aux clients de faire preuve de prudence et de consulter les Conditions de trading avant de trader.

---

26/07/2017

Cher trader

Il se peut que le trading sur Bitcoin soit suspendu le 1er Août, dû à la mise en place d'un nouveau protocole.

Plus de détails sur le nouveau protocole sont consultables ici : [Bitcoin Improvement Proposal 148](#)

Durant cette période, le Bitcoin pourrait subir des fluctuations de prix importantes, et les société de change de Bitcoin pourraient suspendre leurs services jusqu'à la fin de son implémentation.

Vous trouverez de plus amples informations ici :

[The Bitcoin official warning on Potential network disruption](#)

[15 Facts about the Bitcoin Fork](#)

21/05/2017

### Modification de votre contrat du client

Nous mettons à jour notre [contrat du client](#) à compter du 28/05/2017.

À compter du 28/05/2017, le Rollover (Swap) sur les transactions spots (au comptant) de Forex et métaux ne sera plus appliqué.

Nous introduisons le Financement de positions au-delà d'une journée aux transactions spots de Forex, afin de vous offrir un moyen plus simple et plus transparent de comprendre l'ajustement appliqué aux transactions que vous maintenez ouvertes au-delà d'une journée.

Le Rollover de CFD sur futures d'indices et de commodités est conservé. Cependant, au lieu d'être ajusté sur le solde de compte, il sera ajusté directement sur les Pertes/Profits de vos transactions ouvertes (P/P).

### Veillez noter :

**Toutes les transactions spots ouvertes sur Forex et métaux seront fermées le 28/05/2017 à leurs taux de transaction respectifs, et seront rouvertes au même taux, tout en conservant les mêmes limites de fermeture, le cas échéant.**

Les calculs des Pertes/Profits des transactions ouvertes seront effectués selon les prix du marché.

Les placement sur transactions Forward (à terme) ne seront plus disponibles à compter du 28/05/2017.

### Modifications des règles d'identification et d'activité :

Il peut vous être demandé de fournir des détails et/ou des documents d'identification à jour et/ou additionnels. Si ces détails ne sont pas fournis, votre compte pourra être fermé deux jours après notification par écrit.

Si il n'y a aucune activité sur votre compte pour une période de 12 mois consécutifs, celui-ci sera considéré comme inactif. Les compte inactifs peuvent être fermés, et une procédure de remboursement de tout solde disponible sera initiée, en accord avec le contrat du client.

Rappelez-vous que nos services sont disponibles uniquement aux clients résidents de juridictions où l'activité de trading est permise.

Pour de plus amples détails [veuillez consulter les conditions de trading](#) ici.

01/01/2017

Nous mettons à jour notre [contrat du client](#) à compter du 08/01/2017.

Veillez noter que notre nouveau contrat inclut les modifications suivantes :

### **Prolongation de CFD (Rollover)**

Toute position ouverte de CFD sur contrat future qui ne sera pas fermée avant sa date de valeur sera prolongée (Rollover) par la société pour la prochaine date de valeur du contrat, afin que la position reste ouverte. Lorsque le Rollover est effectué, le solde du client sera ajusté pour refléter la différence entre le prix du contrat expiré et le prix du nouveau contrat, et tous les ordres limites associés seront ajustés pour le nouveau contrat future. L'ajustement du solde peut également inclure une majoration de spread. Pendant un Rollover, la société peut avoir des exigences de marge plus élevées. La date de valeur pour chaque CFD sur contrat future, de même que les exigences de marge, sont consultables dans la page des conditions de trading du site web.

### **Dividendes**

Dans le cas d'un versement de dividendes relatif à un CFD sur action, un ajustement de dividende sera effectué sur le solde du client par rapport à l'action sous-jacente de la position du client, à la fin du jour ouvrable précédant la date ex-dividende. L'ajustement de dividende sera calculé selon la taille du dividende, la taille de la position du client, et selon que la position soit à l'achat ou à la vente, sachant que pour les positions 'longues', l'ajustement sera crédité au solde du client, tandis que pour les positions courtes, l'ajustement sera débité du solde du client. Les dividendes seront crédités ou débités du solde du client en-dehors des horaires de trading de l'action sous-jacente, et avant l'ouverture de la prochaine journée de trading de l'action, à condition que le client maintienne la position en question au moment de l'ajustement de dividende. Durant cette période, afin de maintenir la valeur de l'équité du client jusqu'à la prochaine journée de trading, la société ajustera la position du client selon le montant de dividende débité ou crédité du solde du client.

### **Financement de positions au-delà d'une journée**

En plus des actions boursières, les CFD sur contrats futures (indices financiers et commodités) seront sujets à un ajustement d'intérêt quotidien, en crédit ou en débit (selon que la position du client soit 'longue' ou 'courte'), calculé sur la base du taux interbancaire pertinent pour la devise dans laquelle l'actif sous-jacent est tradé, et peut également inclure un spread de majoration.

Si vous avez besoin d'assistance, veuillez contacter votre gestionnaire clientèle.